



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ INTERNAT POUR TRAVAILLEURS D'ESAT

L'EANM de l'APSAH propose à toute personne en situation de **handicap**, ayant une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** et **travaillant en milieu protégé ou en milieu ordinaire**, un cadre d'accueil chaleureux, humain et convivial.

De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un **hébergement** alliant confort, détente, bien-être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun (travail à temps plein ou à temps partiel) et de son autonomie.

Son **implantation dans la cité** permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

L'équipe de professionnels, **pluridisciplinaire**, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, permettant une prise en charge de qualité et adaptée aux besoins de chacun, en lien avec la rédaction d'un projet individualisé. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

L'EANM propose également des accompagnements en appartement de suite, situé à proximité de ce dernier, alternative à la vie en collectivité.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une orientation en ESAT, ou entreprise adaptée ou en milieu ordinaire avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Bénéficier d'une notification de décision d'orientation vers un EANM de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge de la retraite.
- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, de déficiences sensorielles, de cérébro-lésions.

MISSIONS

L'EANM de l'APSAH offre un cadre d'hébergement qui soutient l'autonomie, le bien-être et l'épanouissement de chacun, en s'appuyant sur les capacités, les besoins et le projet personnalisé de la personne accompagnée en :

- **Accompagnant dans les actes de la vie quotidienne.**
- **Développant l'autonomie** (Renforcement des repères, apprentissages sociaux et de la vie courante, organisation personnelle et prise d'initiatives).
- **Organisant et structurant le quotidien** (Gestion du temps, respect des rythmes individuels et mise en place d'un cadre sécurisant).
- **Favorisant la vie sociale et la participation** (Promotion des échanges, de la communication, de la vie collective et de la participation aux activités sociales, culturelles et de loisirs)
- **Garantissant le bien-être et la qualité de vie** (Écoute attentive, réponse adaptée aux besoins, accompagnement émotionnel et prévention des situations de vulnérabilité)
- **Assurant la continuité de l'accompagnement** (Coordination étroite au sein de l'équipe pluridisciplinaire et avec les familles, les partenaires sociaux et les professionnels de santé)



ACTIVITÉS

L'EANM de l'APSAH dispose de divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème** : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée et des weekends en gîtes** : à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs



CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eannm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).